

RÉGULATION D'ÉQUIPE À POITIERS

Nous proposons des prestations de **régulation** sur **Poitiers** et sur les départements de l'ex Poitou- Charentes.



La régulation est un travail de parole, encadré par **un animateur** extérieur, qui s'effectue en groupe sur un temps court (maximum trois séances de deux heures). Ce n'est ni un espace d'analyse des pratiques, ni un espace de médiation, ni un espace de supervision. Il s'agit pour chacun des professionnels de faire valoir sa position, d'être écouté sans être interrompu, et ceci dans un contexte protégé. En effet, des règles balisent ce travail afin de sécuriser la parole et les participants.

POURQUOI LA RÉGULATION ?

La nature même du travail social crée de l'investissement des personnes sur leur fonction, et assez régulièrement, il est nécessaire d'aider les professionnels/professionnelles à retrouver de la distance, voire à sortir de la **souffrance éthique** ⁽¹⁾. Cette pratique vient répondre à cela ainsi qu'au besoin des équipes de retrouver cohésion et cohérence, ainsi que de recréer un climat de confiance entre les professionnels/professionnelles. Elle a aussi pour conséquence directe de renforcer l'exercice des missions, donc l'accompagnement des publics.

PLUSIEURS ÉTAPES STRUCTURENT CE TRAVAIL :

La première est un partage des raisons qui ont conduit l'équipe en **régulation**, c'est un temps où l'on s'accorde sur une première analyse des difficultés, ou sur une opposition des points de vue. Cela permet au groupe de construire sa demande et d'orienter le travail.

La seconde est un temps, pour les membres de l'équipe, d'expression et d'écoute, sans être interrompu, dans le respect des participants/participantes et des règles.

La troisième consiste en un premier état des lieux fait par **l'animateur**, et celui-ci appelle les professionnels/professionnelles à réagir à ce qu'ils/elles ont entendu. Cette étape permet généralement de faire évoluer la première analyse.

La quatrième consiste pour l'équipe à rechercher des perspectives de cohésion et de collaboration, à décaler son regard et explorer des pistes de compromis... (Si des conflits sont avérés pendant ce travail, les protagonistes sont invités à les travailler dans un espace approprié, **la régulation** n'étant pas un espace de médiation).

La cinquième est un temps de bilan sur le contenu, sur la démarche, et sur ce qui en sera restitué à l'institution.

LE RÔLE DE L'ANIMATEUR ?

L'animation de la **régulation** s'appuie sur la nécessité d'une démarche participative et responsable des membres de l'équipe. Le rôle de l'**animateur** est d'être garant du cadre, des règles, de soutenir l'expression et l'écoute de chacun et la compréhension de l'impact des enjeux relationnels sur la dynamique d'équipe. Il porte un regard sur la dynamique de groupe ainsi que la nature de l'organisation, regard qui s'appuie sur son expérience en psychothérapie institutionnelle.

LES RÈGLES :

Parler de soi, adopter une communication non violente.

Ne pas interrompre la personne qui s'exprime, être dans une écoute active.

On s'interdit toute parole sur l'autre et tout jugement.

L'**animateur** est garant du respect de chacun.e et de l'équité du temps de parole.

Cet espace est un lieu de confidentialité ⁽²⁾ et tous les participants/participantes en sont garants.

Retrouver notre article en PDF : [Regulation-d-equipe-a-Poitiers.pdf](#)

[1] Conflit intra psychique chez un sujet qui réprovoe sa manière d'agir (P-Pharo 1989 et 1998).

[2] Tous/toutes les participant.e.s s'engagent à respecter la confidentialité et celle-ci n'a pas de fin.

Cette prestation est recommandée pour

LES INSTITUTIONS

Intervenant sur la prestation

JOËL SOULEZELLE

06 33 05 27 91

joel@a-la-croiseedeschemins.fr

[En savoir plus sur votre intervenant](#)